284 Hist. du Can. N°10

(CIRCULAIRE.)

BIBLIOTHEQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec

Bureau de l'Adjudant Général,

1*er. de Mai*, 1830.

MONSIEUR,

SON EXCELLENCE le Commandant en Chef étant en ce moment occupé à faire une nouvelle Organisation de la Milice de la Province sous l'Acte passé dans la dernière Session de la Législature, savoir; " Acte " pour pourvoir plus efficacement à la défense de la Province, et pour ré- " gler la Milice d'icelle,"—J'ai reçu ordre de Son Excellence de vous prier de me transmettre pour son informatin la liste des Officiers du Bataillon sous vos ordres, qui sont qualifiés pour tenir des Commissions sous les 4e. et 5e. clauses du dit Acte, desquelles suit copie :

" IV. Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que la proportion du nombre des Officiers à celui des simples Miliciens ne sera pas dans la dite Milice plus forte que dans l'armée de Sa Majesté, et tout et chaque Officier dans la dite Milice devra résider dans les limites de son commandement.

" V. Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que personne ne sera Officier dans la dite Milice, au dessus du rang de Captaine, sans être propriétaire de bonne foi d'un bien-fond de la valeur nette de cinquante livres courant annuellement, hors et en sus de toutes dettes, charges et redevances payables sur icelui, ou l'affectant en aucune manière que ce soit ; et personne ne sera Capitaine ou Officiers subalterne dans icelle, sans être propriétaire de bonne foi d'un bien-fond de la valeur nette de vingt-cinq livres courant par année, hors et en sus de toutes dettes, charges et redevances payables sur icelui ou l'affectant en quelque manière que ce soit ; Pourvû toujours que les fils de personnes ainsi qualifiés, étant d'un age à être sujets au service de la milice, et étant qualifiés sous le rapport de la résidence, pourront être Officiers subalternes dans la dite milice, durant la vie de leurs pères respectifs, sans avoir la qualification de la propriété de la manière ci-dessus mentionnée."

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble

et obéissant Serviteur,

F. VASSAL DE MONVIEL,

Adjt. Genl. des F. de. M.

A

BIBLIOTHEQUE S.M.E. QUEBEC

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

Rés. C-7, N° 5